



La Vierge Marie

Mère de Dieu et Mère des Hommes

A

LA MÈRE DE DIEU

2—. *Croissance en grâces par le mérite.*



OS deux derniers articles ont rappelé d'une manière générale la *nature* et les conditions du mérite. Il nous reste à en faire l'application au mérite de la Sainte Vierge. Elle aussi a *mérité* l'accroissement de la grâce ; mais, même en méritant, elle a joui de certains *privileges* qu'il faudra examiner, et qui ont donné à son mérite une valeur particulière.

* * *

Le mérite, avons-nous dit, requiert d'abord des actes *libres*. Mériter c'est acquérir pour soi quelque bien à titre de salaire. Or cela même demande que nous donnions quelque chose, dont la valeur soit proportionnelle à ce qui fait l'objet du mérite. Mais on ne donne que ce qui est à soi, ce dont on est le propriétaire et le maître ; » ce qui se fait par l'usage de notre volonté libre.

Nul doute que Marie n'ait joui d'une parfaite liberté et n'ait ainsi réalisé la condition du mérite. La vraie nature de la liberté ce n'est pas de pouvoir se porter au mal ou au bien indifféremment. Non, car la possibilité de se porter à ce qui est mal est une imperfection de notre liberté : mais celui-là est vraiment libre à qui est laissé le choix de diverses sortes de biens.

Celui-là aussi est vraiment *libre* qui a moins, ou qui n'a pas du tout de penchant vers le mal. Ainsi était Marie. Les penchants vers la faute ont, en nous, leur source dans le péché originel ; nous croyons que Marie en fut exempte. Ces penchants découlent encore de l'ignorance, de l'erreur, de la concupiscence